

ANTI MOUSSES ET LICHENS - réf 302

— CARACTERISTIQUES

- Etat Physique : Liquide.
- Couleur : Vert
- Densité = 1
- Tarif Douanier : 38084010

— UTILISATION

L'Anti Mousse et Lichens est un produit prêt à l'emploi possédant des propriétés :

- algicides, fongicides et lichénicides.

Détruit toute vie biologique sur toitures, murs, façades, terrasses, escaliers ; ex : tuiles, ardoises, tôles, fibro, boiserie, monument en pierre, bitume...

- Utilisation intérieure et extérieure.

— PRÉCAUTION AVANT EMPLOI

- Ne pas utiliser sur les pelouses.
- Humidifier les endroits à traiter.
- En présence de noirs de pollution, de salissures atmosphériques ou grasses, d'un encrassement important des toitures, il est impératif de procéder à un nettoyage préalable avant d'appliquer le produit.
- Ne tache pas mais un essai préalable sur une surface cachée est recommandé.
- Ne jamais appliquer le produit à des températures inférieures à 5°C.

— MODE D'EMPLOI

1L traite environ 3 à 5m².

- Effectuer le traitement en période sèche (minimum 3 jours).
- Humidifier les endroits à traiter.
- Agiter avant emploi et pulvériser à l'aide d'un pulvérisateur de jardin de façon à bien imbiber les mousses et les lichens à détruire.

• NE PAS RINCER

- Nettoyer les outils après utilisation.

La destruction démarre après 48H et sera totale jusqu'au bout des parties internes (racines et thales).

- Après dessèchement complet, brosser pour éliminer les résidus.
- N'altère pas les supports.
- Le travail terminé, pulvériser notre produit hydrofuge Perfex Na réf 422 afin de supprimer les formations de mousses ultérieures.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit. Rév le 25.06.2008

— SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS



Symbole : XI : IRRITANT

- S2 Conserver hors de portée des enfants.
- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S25 Eviter le contact avec les yeux.

XI - Irritant S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément à la Directive 648/2004/CE :

- Agents de surface non ioniques : moins de 5 %
- Agents de surface cationiques : moins de 5 %
- Agents de surface amphotère : moins de 5 %

Etiquetage additionnel relatif à la Directive Biocides 98/8/CE : (les matières actives et leurs concentrations doivent être reprises sur l'étiquette)

Formulation : liquide prêt à l'emploi

Composition : Alkyl (C12 - C16) diméthylbenzylammonium (Chlorure de Benzalkonium : N°CAS : 68424-85-1) = 1,95 % soit 19,5 g/l

- Type d'action : Biocide.
- Usage : Anti-algues et mousse.
- Date de péremption : 2 ans.
- Laisser agir le temps nécessaire conformément au mode d'emploi.

Eliminations et précautions d'emploi complémentaires :

Emballages vides : Eliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par la filière de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers si l'emballage est conforme aux consignes de tri.

Emballage contenant du produit : Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison : INRS : 01.45.42.59.59

— CONDITIONNEMENT

carton de 6 x 1 L (réf 302-001)

carton de 2 x 5 L (réf 302-005)

SANIPERFEX